

NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la collectivité réalise une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2020

-	Section d'investissement :	6 578 705 €
-	Section de fonctionnement :	<u>10 948 600 €</u>
	TOTAL :	17 527 305 €

I – L'INVESTISSEMENT

A – LES DÉPENSES

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 507 300 €.

Cette année encore, la commune n'aura pas recours à l'emprunt pour réaliser ses investissements. Elle a cependant renégocié son dernier emprunt structuré pour le passer en taux fixe.

La municipalité prévoit 548 394 € d'investissements nouveaux, auxquels s'ajoutent les reports 2019 d'un montant de 357 635 €.

A noter : Certains travaux, auparavant enregistrés en section d'investissement sont désormais comptabilisés en section de fonctionnement suite à l'audit réalisé par la DGFIP (cela représente 271 330 € en 2020).

B – LES RECETTES

Les ressources propres de la ville s'élèvent à 938 957 €, auxquelles il faut ajouter 422 962 € de report de recettes 2019. Les subventions et dotations sont estimées à 405 481 €, les cessions à 77 451 €.

C – RENEGOCIATION DE L'EMPRUNT STRUCTURE

La Commune a renégocié son dernier emprunt structuré pour le rendre en taux fixe et ainsi sécuriser la partie volatile de l'endettement.

La renégociation d'emprunt s'assimile d'un point de vue de la comptabilité, à une sortie d'emprunt (remboursement de l'ancien) et la constatation d'un nouvel emprunt. Aussi, ces jeux d'écriture font gonfler artificiellement la section d'investissement pour 4 443 204 €, aussi bien en dépenses qu'en recettes.

II – LE FONCTIONNEMENT

A – LES DÉPENSES

Pendant plusieurs années, il a été demandé aux services de diminuer leur budget de fonctionnement de 3% chaque année. La compression des dépenses ayant atteint son maximum, il a été demandé aux services municipaux de ne pas augmenter leurs dépenses en 2020, comme cela avait déjà été demandé en 2019.

La charge relative à la masse salariale enregistre cette année une hausse de 2.26%. Cela résulte de l'effet « GVT » (Glissement Vieillesse Technicité) et d'une somme allouée cette année, si besoin, au remplacement des personnes en arrêt maladie (contractuels).

La commune ayant renégocié son emprunt structuré, il en résulte une charge supplémentaire pour l'exercice 2020 de 50 410 €.

A noter cette année, un changement dans le traitement comptable des travaux d'entretien : une partie des travaux qui étaient auparavant comptabilisés en investissement le sont désormais en charges de fonctionnement, et ce pour 271 330 € en 2020.

B – LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement sont en déclin de 2.68 % cette année.

En effet, la crise sanitaire a un effet sur nos recettes liées aux services à la population (activités jeunesse, culturelles et sportives notamment).

Par ailleurs, l'incertitude sur la compensation par l'Etat de la taxe d'habitation se traduit également sur le budget 2020.

L'emprunt structuré ayant été renégocié, nous pouvons bénéficier d'une aide de l'Etat qui se traduit par une recette cette année de 48 331 €.

Les taux de la fiscalité resteront identiques à ceux de 2019, il n'y aura aucune augmentation. Seules les valeurs locatives sont révisées.

C – RENEGOCIATION DE L'EMPRUNT STRUCTURE

La Commune a renégocié son dernier emprunt structuré pour le rendre en taux fixe et ainsi sécuriser la partie volatile de l'endettement.

Les frais de remboursements anticipés peuvent être lissés sur plusieurs exercices afin d'en atténuer la charge l'année de la renégociation. Il en va de même pour l'aide de l'Etat qui nous est allouée sur cette renégociation.

Aussi, ces jeux d'écriture font gonfler artificiellement la section de fonctionnement pour 1 475 000 €, aussi bien en dépenses qu'en recettes.